



SYGMA FORMATION

REMISE A NIVEAU SSIAP2 Chef d'équipe du Service de sécurité incendie et d'assistance à personnes

Tarif au 01/01/2019 : 330€/personne

EFFECTIF PAR SESSION

04 Stagiaires mini
12 Stagiaires maxi

PUBLIC CONCERNE

Les personnes possédant une qualification de chef d'équipe du service de sécurité incendie et ne justifiant pas d'un exercice de l'emploi d'au moins 1607 heures sur les 36 derniers mois, ou ayant dépassé la date anniversaire du recyclage

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Conserver la validité de la qualification pour l'emploi dans la fonction

Durée Totale de la formation

21 heures sur 03 jours
Rythme hebdomadaire : 35 h
Horaires : 8h45-12h30 et 13h15-16h30
Dates et Lieu
Définis dans notre proposition ou
Consulter notre site internet

PROGRAMME/CONTENUS

Conformément à l'annexe V de l'arrêté du 02 Mai 2005 modifié

FONDAMENTAUX DE SECURITE INCENDIE

Rappels sur les fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie au regard du règlement de sécurité incendie

MISE EN SITUATION D'INTERVENTION

Conduite à tenir pour procéder à l'extinction d'un début d'incendie
Mise en application globale des acquis opérationnels dans le cadre de l'intervention de l'équipe de sécurité

PREVENTION

Evolution de la réglementation en matière de prévention et d'accessibilité

MOYENS DE SECOURS

Evolution de la réglementation en matière de moyens de secours

GESTION DU PC SECURITE

Gestion du PC en situation de crise

ORGANISATION D'UNE SÉANCE DE FORMATION

Formation des agents de l'équipe

L'ÉQUIPE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Organisation, fonctionnement et gestion de conflits de l'équipe de sécurité

METHODES PEDAGOGIQUES

- Alternance de partie théorique et pratique

- Participatives et actives

OUTILS PEDAGOGIQUES

- Plateau technique équipé (matériels incendie)

- PCS équipé et opérationnel

- Outils informatiques

METHODE DE VALIDATION

La présence à l'ensemble des séquences programmées à la formation est obligatoire. Une appréciation sur les actions du stagiaire pendant les séquences pratiques ou l'étude de cas devra être transmise à l'employeur.

Délivrance d'un diplôme par équivalence lors de la première remise à niveau pour les titulaires des qualifications ERP2 et IGH2.

Délivrance d'une attestation de maintien des connaissances conforme à l'annexe XII de l'arrêté du 02/05/05 modifié

Pour des raisons indépendantes de notre volonté (maladie, indisponibilité etc..) de nos formateurs permanents nous pouvons être amené à sous-traiter des heures de formations par des vacataires répondant à toutes les exigences réglementaires ET respectant nos cahiers des charges en matière de qualité.

Formateur : **SYGMA FORMATION** - Formateurs de la Sécurité Privée - Audit & Conseil en Entreprise - Membre du FPS - Syndicat Professionnel de la Formation en Prévention et Sécurité

Site Internet : WWW.SYGMA-FORMATION.FR

9 Rue Montgolfier - Immeuble Le France - 33700 MERIGNAC - Tél : 05 56 29 20 70 - Fax : 09 57 54 45 27 - Courriel : sigma-formation@wanadoo.fr
SARL au capital de 15250 € - RCS Bordeaux 434148748 - SIRET 434 148 748 00024 - NAF 8559A

Déclaration Activité 72 33 05586 33 (ceci n'est pas un agrément de l'Etat) - Numéro d'agrément CNAPS FOR-033-2022-03-22-20170587336

ISQ OPQF Certificat N° 15 12SR02199 - QUALIANOR Certificat N°194 SP Ind 1 - ID Datadock : 0005174